

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE

Année scolaire 2017/2018 période 5

A déposer en mairie avant le 20 avril 2018

Un dossier de liaison à la cantine scolaire est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute désormais une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

*Si vous souhaitez que votre enfant mange à la cantine scolaire, l'inscription est obligatoire. Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, elle se fait par période complète. Nous pouvons accepter des présences non prévues (**majorées de 2.00€**), pour cela merci de nous prévenir au plus tard la veille avant 14h en mairie au 03.91.83.06.20, ainsi que des absences exceptionnelles (**afin que le repas vous soit remboursé**). Merci de nous présenter un justificatif de l'employeur ou du médecin.*

J'inscris mon enfant, NOM : **Prénom:**

Classe : **Ecole :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Courriel :@.....

pour la période du 7/05 au 6/07/2018 (**inscriptions jusqu'au 20/04/18**)

Signature des parents :

Possibilité pour les parents des enfants en garde alternée de déposer chacun 1 feuille pour la période les concernant.



Ne pas jeter sur la voie publique



Merci de compléter le tableau suivant :

Période 5 du 7 mai au 6 juillet	Sem 19	Sem 20	Sem 21	Sem 22	Sem 23	Sem 24	Sem 25	Sem 26	Sem 27	
LUNDI			FÉRIÉ							
MARDI	FÉRIÉ									
JEUDI	FÉRIÉ									
VENDREDI										
TOTAL REPAS				TOTAL EUROS						€

Cochez le(s) jour(s) où votre enfant mange à la cantine.

Régime alimentaire particulier :

PAI (justificatif à fournir) sans porc sans viande

Règlement : chèque espèces (paiement possible au mois si souhait)

Pour rappel :

Tarifs leforestois → 3.00 € le repas, tarif extérieurs → 4.00 € le repas

En cas d'absence :

- Si justificatif

Les repas non consommés seront déduits lors de la prochaine période.

- Sans justificatif

Les repas resteront à la charge de la famille.

Cachet de la mairie :

--